Nations Unies S/2004/908

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 novembre 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 30 avril 2004, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport avant l'expiration du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le 30 novembre 2004. Il décrit les progrès accomplis dans le déploiement de la Mission et les activités de ses composantes. Comme l'a demandé le Conseil, il contient également des recommandations sur l'opportunité de prolonger, restructurer ou réaménager la Mission, pour que la Mission et son mandat restent en phase avec l'évolution de la situation en Haïti dans les domaines politique, de la sécurité et du développement économique.

2. La MINUSTAH continue d'être dirigée par mon Représentant spécial, Juan Gabriel Valdés, qui est secondé par deux adjoints, Hocine Medili et Adama Guindo, ainsi que par le commandant de la Force, le général de corps d'armée Augusto Heleno Ribeiro Pereira (Brésil) et le chef de la police civile, David Charles Beer (Canada).

II. Déploiement de la Mission

Déploiement militaire

3. Durant la période considérée, le déploiement des contingents dans l'ensemble du pays a continué d'être une tâche prioritaire majeure pour la MINUSTAH afin de stabiliser l'état précaire de la sécurité et de contribuer à créer les conditions nécessaires pour l'application des autres volets du mandat. Le 8 novembre 2004, l'effectif de la Mission était de 4 493 personnes (voir annexe I). L'arrivée de contingents supplémentaires (Chili, Équateur, Espagne, Guatemala, Jordanie, Maroc, Népal, Pérou et Sri Lanka) a permis à la Mission de se déployer dans l'ensemble du pays et d'assurer une présence permanente dans toutes les zones importantes, sauf à Jérémie et à Port-de-Paix.

4. L'élément précurseur du contingent népalais s'est déployé à Hinche, assurant ainsi la relève de l'unité brésilienne qui y était postée temporairement. Les forces sri-lankaises ont pris le contrôle du secteur sud-ouest de Port-au-Prince, jusqu'à

04-60433 (F) 191104 191104

Miragoâne. Le bataillon mixte Espagne-Maroc a remplacé le détachement chilien à Fort Liberté et contrôle les principaux points de franchissement de la frontière avec la République dominicaine. Le contingent jordanien a été déployé à Port-au-Prince et au nord de la ville afin de renforcer la sécurité dans le périmètre de la capitale. Des soldats argentins, brésiliens, chiliens et uruguayens sont restés en poste dans des secteurs des Gonaïves, de Port-au-Prince, du Cap-Haïtien et des Cayes, respectivement, comme il est indiqué dans mon rapport précédent (voir S/2004/698, par. 5 à 7). Le contingent uruguayen a été également chargé de s'occuper de la zone de Jérémie. La compagnie de réserve péruvienne s'est déployée à Jacmel où elle reste prête à gagner en cas de besoin n'importe quelle partie du pays. La compagnie de police militaire guatémaltèque a assumé ses responsabilités de soutien à l'échelle de la Mission. La compagnie mixte de génie chilienne et équatorienne a commencé à se mettre en place.

Déploiement de la police civile

5. Au 8 novembre 2004, l'effectif de la police civile de la MINUSTAH comprenait 978 personnes, dont 560 policiers et 6 unités constituées regroupant au total 418 personnes en provenance de Chine, de Jordanie, du Népal et du Pakistan (voir annexe II). La police civile de la Mission assure, à des degrés divers une présence permanente dans les 10 départements haïtiens. Trois unités constituées de Chine et de Jordanie ont été déployées à Port-au-Prince pour renforcer la sécurité. Les éléments précurseurs des unités constituées népalaise et pakistanaise étaient arrivés et les unités complètes devaient être opérationnelles d'ici à la fin de novembre et de décembre, respectivement. La seconde unité constituée jordanienne restera à Port-au-Prince jusqu'à ce que la sécurité s'améliore et ira ensuite au Cap-Haïtien.

III. Évolution de la situation et activités opérationnelles

6. Depuis mon rapport d'étape du 30 août 2004 (S/2004/698), l'état de la sécurité en Haïti s'est détérioré, en particulier à Port-au-Prince, et le climat politique est resté tendu. Le Gouvernement de transition a été soumis à des pressions croissantes pour renforcer la sécurité et le développement économique. Le principal danger venait toujours des divers groupes armés, dont certains se montraient de plus en plus enclins à défier et à affronter le Gouvernement de transition. De plus, à la suite des inondations causées par le cyclone Jeanne les 17 et 18 septembre, la sécurité aux Gonaïves s'est provisoirement détériorée, en particulier autour des points de distribution de vivres et des routes d'accès.

7. À la fin d'août et au début de septembre, des membres des anciennes forces militaires ont occupé trois postes de police à Petit-Goâve, Thomazeau et Terre-Rouge. Au début de novembre, ils se sont emparés d'un poste inoccupé aux alentours de Saint-Marc. Entre-temps, ils avaient été chassés du poste de Thomazeau par la Police nationale haïtienne (PNH), avec l'aide de la MINUSTAH, et empêchés d'occuper d'autres bâtiments publics. Le 29 septembre, les forces de la MINUSTAH leur ont interdit d'entrer aux Gonaïves où les anciens militaires voulaient apporter une aide humanitaire mais refusaient d'abandonner leurs armes.

8. Le Gouvernement de transition a pris des mesures concrètes pour commencer à examiner les plaintes émanant des anciennes forces militaires. Il a créé trois

commissions, dont l'une a arrêté le 18 septembre une série de conclusions et de recommandations visant notamment à créer un « bureau de gestion des militaires démobilisés ». Le bureau a été mis en place le 6 octobre et un conseil de trois membres a été installé, le 21 octobre, sous l'autorité du Conseil supérieur de la Police nationale. Il s'emploiera à réintégrer les soldats démobilisés dans la vie économique et sociale du pays. Afin d'améliorer leur image auprès du public, les anciennes forces militaires ont offert d'aider à rétablir l'ordre public; elles ont coopéré dans certains secteurs avec la Police nationale haïtienne et ont été acceptées par la population et l'administration locale. Toutefois, le porte-parole de la PNH a récemment déclaré que la Police nationale ne reconnaissait que les soldats démobilisés qui avaient été intégrés dans ses structures.

9. Le 30 septembre, la violence a éclaté au cours des manifestations organisées par les partisans de l'ancien Président Aristide pour célébrer le treizième anniversaire du coup d'État militaire de 1991. Durant trois jours, des barricades ont été érigées et des tirs sporadiques ont été entendus dans certaines parties de la ville, notamment dans les bidonvilles de Bel-Air et de Cité-Soleil, qui sont considérés comme les bastions de l'ancien Président Aristide.

10. Les manifestations et les violences se sont poursuivies après l'arrestation, le 2 octobre, de deux sénateurs, Yvon Feuillé et Gérald Gilles, et d'un ancien député, Rudy Hérivaux, de *Fanmi Lavalas*, ainsi que de l'un de leurs avocats accusé d'avoir fomenté les violences. Deux d'entre eux ont été ultérieurement libérés, mais le sénateur Feuillé et l'ancien député restent détenus au triple motif d'assassinat, de port d'armes illégal et de complot contre la sûreté de l'État. Le père Gérard Jean-Juste, ardent partisan de l'ancien Président Aristide, qui a été arrêté le 13 octobre, est toujours sous les verrous dans le pénitencier national pour avoir comploté contre la sûreté de l'État.

11. Le regain de violence a été unanimement condamné. Le 4 octobre, mon Représentant spécial a publié une déclaration dans laquelle il déplorait qu'une manifestation pacifique ait servi de prétexte à une série d'actes de brutalité et de violence. Il a lancé un appel à tous les Haïtiens pour qu'ils ne se laissent pas entraîner dans un cercle vicieux de revanche et de violence et pour qu'ils poursuivent la voie de la concertation, de la réconciliation et de la paix.

12. Le 21 octobre, le Premier Ministre Gérard Latortue a annoncé un remaniement limité du Gouvernement, le premier depuis que le Gouvernement de transition est entré en fonctions le 17 mars 2004. Entre autres, un ancien militaire a été nommé Secrétaire d'État auprès du Ministre de la justice chargé de la sécurité publique.

13. Le 26 octobre, dans le quartier de Fort National à Port-au-Prince, au moins sept jeunes ont été exécutés, selon les médias et les témoins, par des individus vêtus de noir. À l'instigation de mon Représentant spécial, le Gouvernement de transition a ordonné qu'une enquête soit menée au sujet de ces meurtres. La Police nationale haïtienne a déclaré n'avoir joué aucun rôle dans cet incident. Deux jours plus tard, quatre autres jeunes ont été tués dans des circonstances analogues au Carrefour Péan.

14. Les manifestations et les incidents violents d'octobre ont fait plus de 60 morts, dont 13 agents de police, 3 d'entre eux ayant été décapités. Ces troubles ont bouleversé la vie quotidienne des citadins : les écoles et les entreprises ont été plusieurs fois fermées; la peur a empêché les gens d'aller travailler et le trafic

portuaire de la capitale s'est arrêté; les navires transportant des vivres, essentiellement destinés aux victimes de la crise humanitaire aux Gonaïves, n'ont pu être déchargés et leur cargaison n'a pu être dédouanée.

15. Afin de lutter contre cette vague de violence, un centre d'opérations conjointes de la MINUSTAH et de la Police nationale haïtienne a été créé le 4 octobre à Port-au-Prince pour renforcer la coordination entre les policiers et militaires de la Mission et le personnel de la PNH lorsqu'ils entreprenaient des actions en commun et, en définitive, pour rétablir la confiance de la population dans la capacité de la PNH de maîtriser la situation avec l'aide de la MINUSTAH.

16. Depuis la création du centre, 10 opérations conjointes ont été menées, dont 4 à Bel-Air. Il en est résulté de nombreuses arrestations mais seule une quantité insignifiante d'armes a été saisie, ce qui montre bien la difficulté de préparer et d'organiser de telles opérations dans le secret absolu. À la suite d'une opération de nettoyage menée le 24 octobre pour enlever plus de 100 voitures incendiées ayant servi de barricades, un poste mixte PNH/MINUSTAH a été mis en place à Bel-Air. Ce poste fonctionne 24 heures sur 24 et est appuyé par des patrouilles communes de la PNH et des policiers et militaires de la MINUSTAH. Le 4 novembre, des opérations conjointes à Bel-Air ont permis d'arrêter 13 « chimères », dont 3 chefs. L'organisation régulière de patrouilles conjointes a également contribué à la normalisation des activités dans les marchés et à la réouverture des écoles. Le 25 octobre, mon Représentant spécial s'est rendu dans les installations portuaires de Port-au-Prince où les activités avaient repris à la suite des opérations de sécurisation de la brigade brésilienne.

17. En outre, les forces militaires et la police civile de la MINUSTAH ont effectué de vastes patrouilles à l'extérieur de la capitale pour assurer une présence de sécurité visible et protéger les installations clefs. Des postes ont été mis en place pour contrôler les mouvements et rechercher les armes illégales. Les forces de la MINUSTAH ont parfois essuyé des coups de feu. Lors d'incidents séparés, trois militaires et policiers de l'Argentine, du Brésil et de la Jordanie ont été légèrement blessés.

18. Le Gouvernement de transition a attribué ces actes délibérés de violence aux partisans armés d'Aristide et à l'ancien Président lui-même, considérant qu'ils faisaient partie d'une stratégie plus vaste visant à déstabiliser le pays, à dérégler le processus de transition et à fragiliser le Gouvernement. Plusieurs dirigeants politiques et représentants de la société civile ont exhorté ce dernier à prendre des mesures plus vigoureuses contre ces groupes armés. Il a été notamment suggéré de mettre hors la loi le mouvement *Fanmi Lavalas*, considéré comme étant une organisation « terroriste », et de lancer un mandat d'arrêt international à l'encontre de l'ancien Président Aristide. Le Premier Ministre a demandé aux éléments non violents de Lavalas de condamner les actes de violence et de se joindre au processus de transition politique.

19. Les partisans de Lavalas ont continué à dénoncer la répression de leur mouvement et la persécution politique dont ils se disent victimes. Outre ceux qui ont été arrêtés le 2 octobre, l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune, accusé d'avoir fomenté un massacre à Saint-Marc, est toujours en prison, dans l'attente d'une décision de la Cour suprême visant à nommer un nouveau juge. L'ancien Ministre de l'intérieur Jocelerme Privert et l'activiste politique Annette Auguste (So Ann),

arrêtés respectivement le 6 avril et le 10 mai 2004, sont également toujours en détention. Aucune accusation n'a été officiellement portée contre eux.

IV. Préparatifs du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

20. Le Gouvernement de transition n'a pas encore créé de commission du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, comme je l'avais instamment demandé dans mon précédent rapport (voir S/2004/698, par. 14 et 57), et n'a pas non plus adopté le cadre juridique nécessaire.

21. La MINUSTAH a entamé des consultations avec tous les partenaires intéressés au sujet d'un programme global de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il en est notamment résulté la création, le 27 octobre, d'un comité spécial du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, comprenant des représentants des Ministères de la justice et de l'intérieur, de la MINUSTAH et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont la tâche consiste à élaborer le projet de décret qui permettra au Premier Ministre d'établir la commission nationale.

22. La MINUSTAH intègre actuellement dans sa structure organique le programme actuel du PNUD sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Il étudie aussi la possibilité d'exécuter dans d'autres régions le projet pilote dirigé par le PNUD dans le quartier du Carrefour-Feuilles à Port-au-Prince, qui vise à mobiliser et à sensibiliser les communautés dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Les enseignements tirés de ce projet devraient faciliter l'accès à d'autres quartiers instables de la ville.

V. Appui au rétablissement de l'état de droit

23. La police civile de la MINUSTAH a établi ses opérations dans les 10 départements haïtiens. Toutefois, son efficacité a continué de pâtir de l'insuffisance des moyens logistiques et administratifs. Les commandements régionaux ont mis en place un système de patrouilles combinées de la police civile de la MINUSTAH et de la Police nationale haïtienne, sauf aux Gonaïves.

24. En raison des menaces plus lourdes contre la sécurité, la police civile de la MINUSTAH a dû se concentrer essentiellement sur la fourniture d'un appui opérationnel à la Police nationale haïtienne, ce qui a réduit d'autant sa capacité de renforcer et de former celle-ci. Depuis août 2004, elle a néanmoins aidé à réaliser le programme de formation des nouvelles recrues de la PNH d'une durée de six mois à l'École nationale de police. Entre-temps, 400 candidats ont été retenus pour participer à la seizième session du programme qui devrait commencer en décembre 2004. De plus, depuis septembre, la police civile de la MINUSTAH s'occupe d'un programme de formation des instructeurs de la PNH. Ce programme a été temporairement interrompu du fait que le personnel a été redéployé aux Gonaïves pour assurer la sécurité après les inondations, mais il devrait reprendre durant la semaine du 15 novembre. La MINUSTAH assure une coordination étroite avec les partenaires bilatéraux pour toutes les initiatives visant à répondre aux besoins de la PNH.

25. Il est actuellement procédé à une évaluation nationale des besoins de la PNH concernant les effectifs, la formation et le matériel logistique dans l'ensemble du pays. Un membre féminin de la police civile internationale étudie actuellement les besoins en matière de structures dans la capitale afin de traiter des cas de violence sexuelle contre les femmes qui sont signalés à la police. En coopération avec les unités concernées de la MINUSTAH, des campagnes de sensibilisation et de prévention ont été menées, en particulier dans les domaines du VIH/sida, de la protection des enfants et des victimes de crimes sexuels.

26. Le PNUD a repris son assistance technique aux tribunaux de Port-au-Prince et de certaines régions et a continué de soutenir l'action des organisations de la société civile visant à parvenir à un consensus sur un programme de réforme de la justice.

VI. Concertation et réconciliation nationales

27. Mon Représentant spécial a tenu des réunions préliminaires avec les dirigeants politiques et les représentants de la société civile à l'issue desquelles un large appui s'est dégagé en faveur d'une concertation nationale, dont l'organisation, les objectifs et la structure sont actuellement à l'examen. Le PNUD a offert son assistance à la MINUSTAH dans ce domaine et des experts internationaux en matière de concertation se sont rendus en Haïti afin d'évaluer la situation et de donner des conseils sur les mesures propres à promouvoir la mise en train d'un processus de concertation national, l'exploitation des capacités existantes et la coordination des diverses initiatives. Le bureau d'information de la MINUSTAH appuiera ces efforts grâce à des activités d'information et de mobilisation destinées aux groupes civils.

VII. Préparation des élections

28. Le Gouvernement de transition s'est à nouveau déclaré prêt à organiser en 2005 des élections libres, régulières et crédibles et à transférer les pouvoirs à un président élu le 7 février 2006. Il a attribué des fonds et du matériel au Conseil électoral provisoire (CEP) afin de lui permettre de lancer ses activités préparatoires. La MINUSTAH a participé aux discussions et consultations entre le CEP, les partis politiques et les représentants de la société civile afin d'établir un consensus général au sujet des élections.

29. À la suite de ces consultations et en dépit de différends entre les intéressés qui ont amené le Président du CEP à démissionner le 8 novembre, le Conseil a adopté un certain nombre de décisions. Le 5 octobre, il a décidé que le scrutin local aurait lieu le 6 novembre 2005. Le premier tour des élections nationales (présidentielles et législatives) se déroulerait le 27 novembre 2005, un deuxième tour étant prévu pour le 18 décembre 2005. Il sera nécessaire d'obtenir 50 % des voix pour être élu président, sénateur ou député. Le CEP a également établi un budget de 43,9 millions de dollars pour l'organisation des élections. Le Gouvernement de transition assurera à cet égard un montant de 2,9 millions de dollars tandis que la communauté internationale devrait contribuer à hauteur de 41 millions de dollars.

30. L'organisation des femmes haïtiennes Fanm Yo La est devenue le chef de file des organismes de la société civile pour la promotion des femmes dans le processus électoral, en tant qu'électrices et que candidates. Les discussions se poursuivront

avec le CEP au sujet de l'application d'un quota pour promouvoir la participation des femmes.

31. Le mémorandum d'accord concernant l'assistance électorale à Haïti a été signé les 2 et 3 novembre 2004 par l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA). Cet accord définit les responsabilités mutuelles et établit un comité de coopération électorale afin que l'assistance fournie soit efficace et cohérente. Entre autres tâches principales, l'ONU doit assurer la supervision de tous les aspects du processus électoral et le contrôle de la qualité des projets d'assistance technique; pour sa part, l'OEA s'occupera de l'inscription des électeurs. Par ailleurs, la MINUSTAH collabore étroitement avec l'Organisation internationale de la francophonie ainsi qu'avec d'autres organisations, institutions et donateurs internationaux au sujet de l'appui au processus électoral.

VIII. Affaires civiles

32. En novembre 2004, le Gouvernement de transition avait nommé de nouveaux conseils municipaux dans 131 des 139 municipalités. Chaque conseil comprend un maire et deux adjoints. Un seul conseil est contesté par la population locale. Toutefois, de nombreuses administrations locales et centrales continuent de manquer de personnel qualifié, de mémoire institutionnelle et de matériel minimum nécessaire pour fonctionner.

33. En étroite consultation avec les autorités haïtiennes, la MINUSTAH a commencé à évaluer avec le PNUD le droit local applicable, les besoins en matière de capacités des employés municipaux et de formation à la gestion et le niveau de représentation des administrations locales afin d'établir des programmes intégrés pour les structures décisionnelles et institutionnelles. La MINUSTAH a également aidé les ministères et les organisations non gouvernementales dans leurs efforts visant à restructurer, réorganiser en réseaux et décentraliser les groupes de la société civile.

IX. Situation humanitaire et développement

34. Près de quatre mois après les inondations qui ont eu lieu le 24 mai 2004 dans le sud d'Haïti et qui ont fait plus de 2 000 morts et touché plus de 30 000 personnes dans les régions de Belle-Anse et de Fonds-Verrette, Haïti a été de nouveau confronté à une catastrophe naturelle de très grande ampleur. Des fortes pluies, provoquées par le passage du cyclone Jeanne les 17 et 18 septembre 2004, ont entraîné de soudaines inondations dans le nord-ouest d'Haïti. D'après les chiffres officiels, 1 870 personnes ont trouvé la mort, 884 sont portées disparues et 2 620 ont été blessées. Quelque 4 628 maisons ont été détruites. En tout, près de 300 000 personnes ont été touchées.

35. La nécessité d'agir immédiatement face à cette catastrophe a posé à la MINUSTAH des difficultés particulières. La Mission a redéployé temporairement des militaires et du personnel de police aux Gonaïves afin d'aider les membres du contingent argentin à assurer la sécurité aux points de distribution, dans les entrepôts et dans les convois humanitaires, ainsi que pour apporter un soutien logistique aux activités de secours; ils ont également participé aux opérations de

dépollution. Par ailleurs, les forces argentines ont créé et géré un dispensaire médical. La brigade brésilienne a escorté quotidiennement les convois de secours humanitaires et, de leur côté, les hélicoptères chiliens ont apporté un soutien aérien aux opérations humanitaires.

36. La MINUSTAH a collaboré étroitement avec le mécanisme de coordination des Nations Unies, dont l'intervention a été facilitée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, tout particulièrement l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation des catastrophes et la coordination de l'aide, avec le concours de l'équipe du PNUD chargée d'atténuer les effets des catastrophes naturelles, et se composant des agences de l'Équipe de pays des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires internationales. La MINUSTAH a aussi participé au comité national conjoint, mis en place par les autorités haïtiennes, afin de coordonner l'assistance humanitaire.

37. Le 1er octobre, un appel instantané visant à faire face aux effets des inondations à Haïti a été lancé pour un montant de 32 millions de dollars afin de fournir des secours d'urgence et d'aide au relèvement rapide d'Haïti entre octobre 2004 et mars 2005. Au 8 novembre, 10,6 millions de dollars sous forme de contributions en espèces et en nature avaient été reçus, ce qui ne couvre que 27 % de tous les besoins.

38. Les inondations qui ont ravagé l'île en mai et septembre 2004 ont montré qu'il fallait d'urgence mettre en place des politiques et programmes efficaces d'atténuation des effets des catastrophes, en particulier dans le domaine de l'environnement. En conséquence, les organismes des Nations Unies et le Gouvernement de transition, avec l'appui de certains pays donateurs, ont lancé à l'échelle du pays une étude des risques et des zones vulnérables, dont les résultats aideront à élaborer les politiques et programmes futurs d'atténuation des effets des catastrophes. Le Gouvernement de transition a de son côté pris un certain nombre de mesures visant à mettre un terme à l'exploitation incontrôlée des carrières aux abords de Port-au-Prince.

39. En dépit de la situation d'urgence humanitaire et de la situation tendue en matière de sécurité, d'importantes mesures ont été prises pour mettre en œuvre le cadre de coopération intérimaire, à savoir l'évaluation par le Gouvernement de transition des besoins d'Haïti à court et moyen termes à laquelle il a été procédé en collaboration avec la communauté internationale. Le 23 septembre 2004, le Gouvernement de transition, en étroite consultation avec la MINUSTAH, les principaux donateurs et les organisations internationales, a mis en place un mécanisme de suivi chargé de coordonner l'assistance à Haïti, et tout spécialement les contributions d'un montant de 1 085 000 dollars des États-Unis qui avaient été annoncées lors de la Conférence des donateurs de juillet en vue d'apporter un appui au cadre de coopération intérimaire. Le mécanisme comporte, à l'échelon stratégique, un comité conjoint de mise en œuvre et de supervision présidé par le Premier Ministre et qui comprend des représentants de la société civile et des donateurs. Un comité interministériel, présidé par le Ministre de la planification, assurera la coordination des activités et le suivi de l'utilisation des ressources. Au niveau de la mise en œuvre, les ministères principaux et les institutions nationales chargées de chacun des sous-secteurs du cadre de coopération intérimaire mettront en place des groupes de travail sectoriels – dont chacun sera dirigé par l'institution nationale compétente – auprès desquels la communauté des donateurs a désigné des

agents de coordination. Ces groupes de travail assureront la coordination de la phase d'exécution et rendront compte des résultats obtenus. La MINUSTAH a été désignée en qualité d'agent de coordination de la communauté internationale pour trois groupes de travail sectoriels : police, désarmement, démobilisation et réinsertion, et sécurité; justice et droits de l'homme; et élections. Les moyens dont est dotée l'ONU sur le terrain pour concourir à la mise en œuvre du cadre de coopération intérimaire ont été améliorés, notamment grâce à l'ouverture de bureaux de terrain par des organismes des Nations Unies qui n'étaient pas sur place auparavant. Certains donateurs, tels que le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, ont commencé à décaisser des fonds.

40. La MINUSTAH a continué de recevoir, d'examiner et d'approuver des propositions pour la réalisation de projets à effet rapide sur tout le territoire d'Haïti. Au 8 novembre, 497 demandes avaient été reçues, 173 examinées et 35 approuvées pour un montant total de 462 096 dollars. Les projets retenus doivent permettre d'appuyer la société civile et les initiatives concernant les institutions publiques. Pour venir en aide aux victimes du cyclone Jeanne aux Gonaïves, le comité pour les projets à effet rapide a approuvé à titre exceptionnel quatre projets de secours d'urgence pour la ville, dont le montant représente au total 60 000 dollars.

X. Droits de l'homme, droits des enfants, questions de parité des sexes et VIH/sida

41. Durant la période à l'examen, la situation en matière de droits de l'homme est demeurée un sujet de vive préoccupation. La prolifération des armes et des groupes armés et le climat d'impunité qui a continué de sévir ont compromis le respect des droits de l'homme. Les groupes armés ont procédé à des arrestations arbitraires et créé des centres de détention illégale dans certaines localités. Le système judiciaire demeure défaillant et la Police nationale haïtienne a continué d'agir en dehors du cadre de la légalité. Des cas d'intimidation, de détention illégale et arbitraire, de mauvais traitement et d'assassinat, ainsi que des menaces et des intimidations dirigés contre les militants des droits de l'homme, ont continué à être portés à la connaissance de la MINUSTAH. À cet égard, le maintien en détention de membres de la *Fanmi Lavalas* ou de militants du mouvement, alors que certains n'avaient pas été officiellement inculpés, ainsi que les exécutions sommaires récentes (voir plus haut, par. 13) donnent tout spécialement matière à inquiétude. On a par ailleurs récemment enregistré une augmentation du nombre de cas d'allégation de violence sexuelle à l'égard des femmes.

42. Le conseiller pour les droits de l'homme auprès de l'Équipe de pays des Nations Unies ainsi que les composantes police civile et militaire de la MINUSTAH ont effectué des visites conjointes d'inspection dans les prisons et les postes de police pour y évaluer la suite donnée aux arrestations effectuées par la Police nationale haïtienne.

43. Peu de progrès discernables ont été constatés dans la réalisation des droits des enfants en Haïti. Aux Gonaïves, leur situation s'est aggravée par suite des inondations, lesquelles ont fait plus de 1 000 morts parmi les enfants et touché plus de 155 000 enfants âgés de moins de 18 ans. La Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Carol Bellamy, s'est rendue aux Gonaïves

le 29 septembre afin d'évaluer les mesures prises par l'UNICEF pour assurer l'acheminement des secours, et elle a insisté sur la nécessité pour les enfants de retrouver un sentiment de normalité.

44. Le groupe de la MINUSTAH pour la parité des sexes a coopéré avec le Ministère de la condition de la femme et les organisations de femmes pour faire le bilan des effets des inondations sur les femmes et les filles, car il ressortait de certaines indications qu'un certain nombre de femmes avaient été attaquées et que les provisions alimentaires qu'elles avaient reçues aux points de distribution gérés par la MINUSTAH leur avaient été volées alors qu'elles regagnaient leur domicile. Il faudrait faire davantage d'efforts pour impliquer les femmes dans la reconstruction de la ville.

45. Les consultations se sont poursuivies entre les groupes de la MINUSTAH pour la parité des sexes et pour la lutte contre le VIH/sida et la composante police civile, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds des Nations Unies pour la population et les médecins haïtiens en vue de mettre en place un programme de formation intégré à l'intention de la Police nationale haïtienne. Il s'agit principalement de renforcer les moyens dont est dotée la Police nationale haïtienne pour améliorer la prévention des maladies transmises sexuellement et du VIH/sida et pour mener une action d'intervention à cet égard en se plaçant dans une perspective de parité hommes-femmes.

XI. Coordination et coopération avec l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes

46. La MINUSTAH a continué d'agir en concertation étroite avec l'OEA en ce qui concerne la formation des forces de police et les élections. La coopération dans ce dernier domaine a été officialisée par la signature du mémorandum d'accord (voir plus haut, par. 31). L'accord constitue une base satisfaisante en vue du renforcement de la collaboration régionale et internationale à l'appui du processus électoral. Des contacts ont été engagés avec les représentants de la CARICOM afin de discuter de l'assistance électorale que fourniraient les États Membres à la lumière de la décision prise par la CARICOM d'appuyer tous les efforts de réconciliation et de redressement en Haïti.

47. Le 9 septembre, mon Représentant spécial a officiellement constitué le Groupe restreint pour Haïti (voir S/2004/300, par. 81) à Port-au-Prince. Le Groupe restreint, qui se compose de représentants du corps diplomatique, d'institutions financières internationales et d'organisations régionales et sous-régionales, se réunit deux fois par mois pour échanger des informations et discuter de questions d'intérêt mutuel. On compte que le Groupe restreint pour New York sera créé à la fin de novembre 2004.

XII. Appui à la Mission

48. La MINUSTAH a continué de partager des locaux et des services communs avec plusieurs organismes des Nations Unies sur l'emplacement du PNUD où des bureaux provisoires ont été installés. On a fait l'acquisition de plusieurs autres locaux afin de faire face à l'expansion des besoins de la Mission. Faute d'une

installation intégrée acceptable pouvant faire office de quartier général, la MINUSTAH continuera dans l'intervalle à mener ses opérations à partir de plusieurs emplacements.

XIII. Aspects financiers

49. Par sa résolution 59/17 du 29 octobre 2004, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 49 259 800 dollars pour la période du 1er mai au 30 juin 2004, déjà autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée, et a ouvert un crédit d'un montant de 379 046 800 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, en sus des dépenses de 172 480 500 dollars qu'elle avait déjà autorisées par sa résolution 58/311 pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2004. La mise en recouvrement du montant de 206 566 300 dollars, soit 25 820 787 dollars par mois, pour la période du 1er novembre 2004 au 30 juin 2005, est assujettie à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission.

50. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINUSTAH au-delà du 30 novembre 2004, les dépenses relatives au fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2004 se limiteraient aux montants annuels approuvés par l'Assemblée générale.

51. Au 30 septembre 2004, les contributions statutaires non réglées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 144,4 millions de dollars. Le montant total des contributions statutaires non réglées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix se chiffrait à la même date à 2 milliards 654 millions de dollars.

XIV. Structure de la Mission

52. Mon Représentant spécial et les responsables de la MINUSTAH ont constamment maintenu à l'étude la structure et le schéma opérationnel de la Mission, en gardant à l'esprit l'évolution de la situation en Haïti. Ils ont jugé que le moment n'était pas opportun pour entamer un examen majeur de la structure générale de la MINUSTAH, dans la mesure où la Mission n'avait pas encore été pleinement déployée, où les processus politiques en étaient encore à leurs débuts et où la situation en Haïti demeurait fluide. Toutefois, dans le cadre de la structure générale actuelle de la MINUSTAH, un certain nombre de modifications pourraient être apportées afin d'accroître les moyens dont est dotée la Mission pour s'acquitter de son mandat à ce stade.

53. L'évolution des conditions de sécurité auxquelles est confronté Haïti à l'heure actuelle fait qu'on a considéré souhaitable d'ajouter, durant une période intérimaire, une unité de police constituée se composant de 125 policiers, qui sera stationnée à Port-au-Prince, afin de mieux assurer le soutien opérationnel apporté à la Police nationale haïtienne et de renforcer les dispositifs de sécurité dans la capitale. On doit pouvoir créer cette unité supplémentaire sans dépasser l'effectif actuel autorisé de 1 622 agents en différant le déploiement d'un nombre correspondant de policiers civils jusqu'à ce que la situation sur le terrain nécessite un tel déploiement.

54. En outre, il importe que la MINUSTAH soit en mesure d'entreprendre rapidement des projets à court terme susceptibles de faire une différence immédiate tangible dans les conditions de vie de la population, faute de quoi les conséquences humanitaires ne seraient pas seulement désastreuses, mais on risquerait par ailleurs de donner aux secteurs les plus pauvres de la société le sentiment que la MINUSTAH ne fait pas grand chose pour contribuer à l'instauration de changements positifs et visibles en Haïti. Cela pourrait par contrecoup engendrer des risques supplémentaires pour la sécurité de la Mission. Mon Représentant spécial est donc parvenu à la conclusion que la MINUSTAH devra continuer de réaliser des projets de caractère humanitaire à effet rapide au-delà de la première année d'existence de la Mission. Ces projets seront pleinement conformes aux objectifs du cadre de coopération intérimaire et pourraient également inciter d'autres partenaires à honorer promptement les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis d'Haïti.

55. Eu égard au manque de moyens d'action du Gouvernement de transition, il faut renforcer la capacité de la MINUSTAH à mettre en œuvre des projets de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à l'échelon communautaire. Plus précisément, il faudrait que la MINUSTAH entreprenne des activités opérationnelles telles que la formation, le prédéploiement du matériel, la création de centres d'inscription, la réalisation d'enquêtes et d'évaluations et l'exécution de projets à assise communautaire. Il faudrait aussi que la MINUSTAH renforce sa capacité à superviser et évaluer les projets exécutés à l'échelon communautaire et les moyens dont elle est dotée pour aider le Gouvernement de transition à mettre en place le cadre juridique et institutionnel du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, y compris le contrôle des armes légères et autres mesures législatives ayant trait au secteur de la sécurité.

56. La MINUSTAH a en outre recommandé qu'à ce stade de son déploiement, sa composante militaire se voit adjoindre une compagnie de génie. Cette compagnie serait chargée de remettre en état des routes et ponts déterminés, qui sont utilisés par le personnel de la MINUSTAH dans l'exécution de son mandat. Du même fait, la population tout entière bénéficierait de l'amélioration de l'infrastructure du pays. On pourrait là aussi donner suite à cette demande sans devoir dépasser l'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUSTAH en différant le déploiement d'un nombre correspondant de fantassins ou en les remplaçant par du personnel de la compagnie de génie à plus long terme, si l'on juge qu'il s'agit d'un besoin opérationnel.

57. La crise humanitaire causée par le cyclone Jeanne a montré que la vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles dépassait les prévisions qui avaient été faites lors de la création de la Mission, constatation qui vaut également pour l'assistance internationale et le renforcement des capacités. C'est pourquoi mon Représentant spécial a recommandé un renforcement modeste du pilier assistance humanitaire et coordination du développement de la MINUSTAH.

XV. Observations

58. Depuis mon rapport intérimaire du 30 août, les conditions de sécurité en Haïti se sont détériorées par suite d'une recrudescence de la violence, tout particulièrement dans la capitale au mois d'octobre, et j'en appelle à tous les

groupes armés pour qu'ils brisent ce cycle de la violence afin de ne pas compromettre plus avant le processus de transition en cours. À mesure que les contingents et le personnel de police de la MINUSTAH continueront de renforcer leurs moyens d'action, l'aptitude de la Mission à assurer un environnement sûr et stable ira en se consolidant. À cet égard, j'engage instamment les pays qui fournissent des contingents et les policiers des pays qui fournissent des contingents à respecter les calendriers de déploiement qui ont été convenus. Je souhaite également renouveler mon appel aux États Membres en leur demandant de consentir un effort supplémentaire pour mettre à la disposition de la Mission des policiers de langue française.

59. J'appuie les efforts du Gouvernement de transition visant à mettre à un terme à la violence perpétrée par les groupes armés dont l'intérêt commun est de déstabiliser le pays. Je me félicite par ailleurs de la création d'un bureau qui aura pour vocation de réintégrer dans la société les militaires démobilisés dont les actions compromettent l'autorité de l'État.

60. Le rétablissement du maintien de l'ordre dans tout le pays devra se faire dans le respect voulu des droits de l'homme fondamentaux et de l'état de droit. Le Gouvernement de transition, et singulièrement les structures qu'il mettra en place pour assurer le respect de l'ordre public, devra faire preuve d'un respect authentique et sans défaillance pour les droits de l'homme et les principes juridiques dans la manière dont il traitera les responsables des actes de violence commis récemment. J'aimerais rappeler au Gouvernement de transition que la détention arbitraire d'individus exclusivement en raison de leurs affiliations politiques constitue une transgression des principes fondamentaux régissant les droits de l'homme. J'encourage donc le Gouvernement de transition à libérer ceux contre lesquels aucun chef d'accusation n'a été retenu et de traduire les autres en justice selon un processus équitable et transparent. Je me félicite de la décision prise le 7 octobre 2004 par le Gouvernement de transition de lever les restrictions aux déplacements qui avaient été imposées à un certain nombre d'anciens fonctionnaires et hommes politiques.

61. Les récents actes de violence ont une fois de plus démontré qu'il fallait réellement veiller à ce que toutes les armes illégales disparaissent des rues, notamment par le biais d'un programme complet et à base communautaire de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Je me félicite de la création d'un comité spécial chargé des questions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui aidera à préparer la création de la commission nationale, dont j'espère qu'elle sera mise en place à titre prioritaire. J'encourage également le Gouvernement de transition à inclure tous les secteurs de la société haïtienne dans la constitution de cette institution de manière à assurer que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion soit véritablement un phénomène de caractère national.

62. La sécurité est certes une condition nécessaire du succès du processus de transition, mais ce n'est pas un élément suffisant. Sans le déroulement parallèle d'un processus politique faisant appel à tous les secteurs de la société, aucune paix et sécurité durables ne pourront être instaurées. J'encourage le Gouvernement de transition à continuer d'explorer tous les moyens possibles d'inclure dans le processus démocratique et électoral ceux qui demeurent à l'heure actuelle en dehors du processus de transition mais qui ont rejeté les actes de violence.

63. Je salue l'engagement ferme pris par le Gouvernement de transition de tenir des élections locales, législatives et présidentielles en 2005, dont les dates ont à présent été fixées. J'encourage par ailleurs le Conseil électoral provisoire à continuer de se concentrer sur ses tâches dans le cadre du calendrier convenu. Je me félicite de la signature du mémorandum d'accord avec l'OEA et je suis persuadé que, de concert, nos organisations feront tout leur possible pour accompagner les Haïtiens sur la voie des élections de la façon la plus efficace qui soit. Je suis aussi reconnaissant à l'Organisation internationale de la francophonie et aux autres organisations internationales, organismes et donateurs, du concours qu'ils nous apportent. L'appui que les membres de la CARICOM pourraient apporter au processus électoral en Haïti ajouterait une dimension importante aux efforts de coopération régionale déployés en Haïti.

64. Un processus politique ne s'accompagnant pas de la création d'emplois ou d'un développement à long terme n'est pas crédible, s'agissant d'une population qui vit dans une pauvreté extrême depuis si longtemps. La MINUSTAH demeure résolue à mobiliser des ressources pour permettre la réalisation de projets qui feront une différence immédiate dans l'existence de la population. Je me félicite de la mise en place de mécanismes de coordination ayant pour objet de contribuer à la mise en œuvre du cadre de coopération intérimaire, lequel a bénéficié d'un appui massif de la part des donateurs internationaux en juillet 2004.

65. Tout en regrettant que le décaissement des fonds par les donateurs ait été lent, en partie du fait de l'accroissement de l'instabilité en Haïti, je prends acte avec satisfaction de la création d'un mécanisme approprié chargé de recevoir, gérer et allouer ces fonds. La communauté internationale a insisté à cet égard sur les considérations de transparence, d'efficacité et d'efficience. Je me félicite des initiatives de plusieurs donateurs qui ont déjà commencé à décaisser des fonds et j'encourage les autres à faire de même sans tarder. Je réaffirme par ailleurs que la MINUSTAH et l'Équipe de pays de l'ONU sont prêtes à appuyer l'application intégrale du cadre de coopération intérimaire.

66. Eu égard au calendrier fixé pour les élections par le Conseil électoral provisoire, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUSTAH pour une nouvelle période de 18 mois, jusqu'au 31 mai 2006. Je me rallie aux suggestions récapitulées dans le présent rapport touchant les modifications à apporter à la structure générale de la MINUSTAH (voir par. 52 à 57). Mon Représentant spécial et les responsables de la MINUSTAH continueront de garder constamment à l'étude la structure de la Mission et je reviendrai le moment venu devant le Conseil de sécurité pour lui présenter mes recommandations.

67. En conclusion, je tiens à saluer mon Représentant spécial, Juan Gabriel Valdés, ainsi que le personnel civil et militaire de la MINUSTAH, qui continuent de travailler sans relâche et avec un entier dévouement au rétablissement de la paix et de la sécurité et au renforcement du processus politique en Haïti, comme prescrit par le Conseil de sécurité. Je souhaite également exprimer une fois encore ma reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents et au personnel de police de la MINUSTAH, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies et aux organisations humanitaires, qui n'ont ménagé aucun effort pour appuyer le processus de transition en Haïti.

Annexe I

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Pays qui fournissent des militaires et des contingents (au 8 novembre 2004)

Pays	*Officiers*	*Soldats*	**Total**
Argentine	7	552	**559**
Bénin	3	–	**3**
Bolivie	6	–	**6**
Brésil*	12	1 197	**1 209**
Canada	2	–	**2**
Chili	6	483	**489**
Croatie	1	–	**1**
Équateur	–	12	**12**
Espagne	–	200	**200**
États-Unis d'Amérique	4	–	**4**
France	2	–	**2**
Guatemala	1	70	**71**
Jordanie	–	95	**95**
Maroc	–	163	**163**
Népal	8	129	**137**
Paraguay	6	–	**6**
Pérou	2	205	**207**
Sri Lanka	1	750	**751**
Uruguay	4	572	**576**
Total	**65**	**4 428**	**4 493**

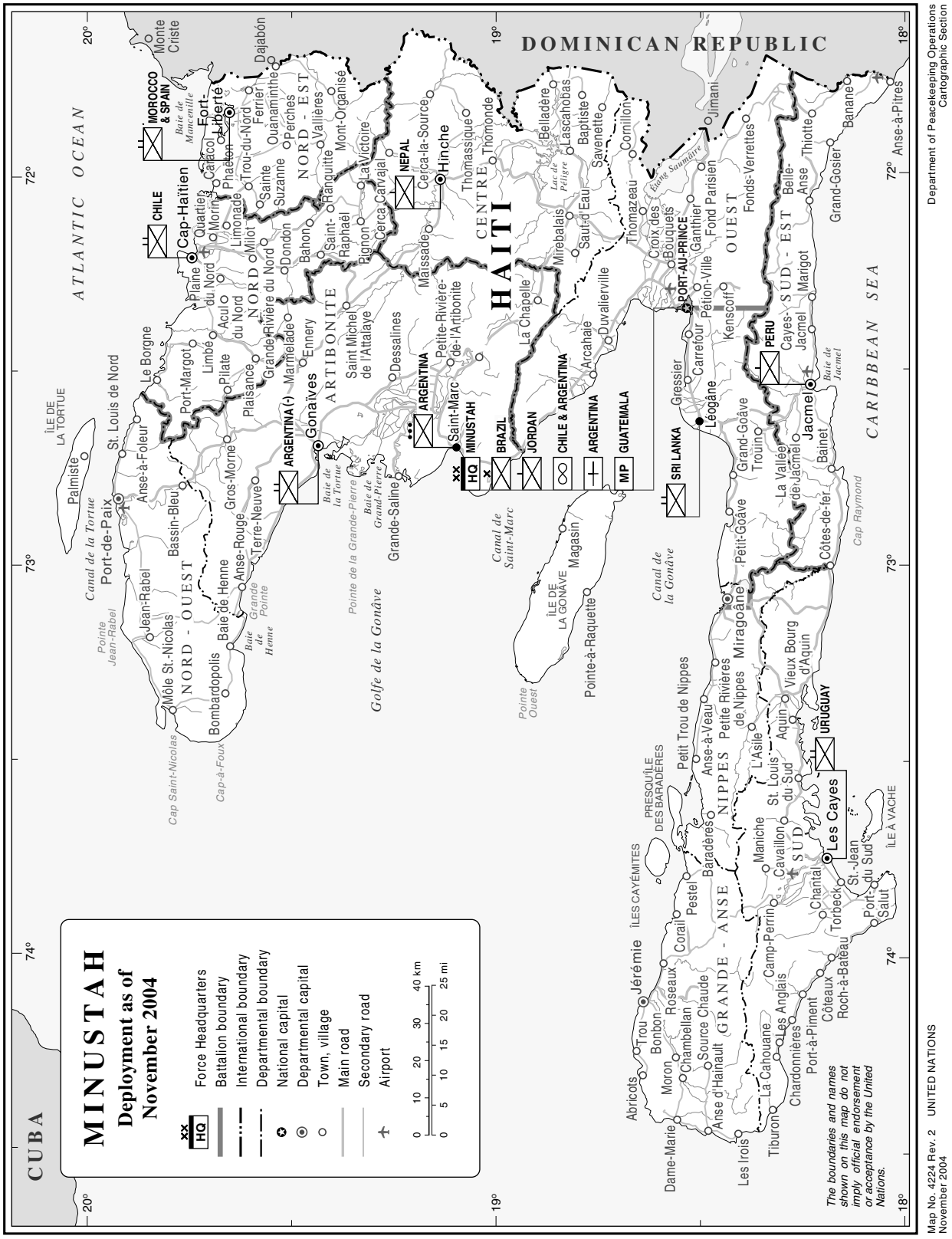
* Y compris le commandant de la Force.

Annexe II

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Pays qui fournissent des agents de police civile et des unités de police constituées (au 8 novembre 2004)

Pays	*Agents de police civile*	*Unités de police constituées*	**Total**
Argentine	1	–	**1**
Bénin	30	–	**30**
Bosnie-Herzégovine	3	–	**3**
Brésil	3	–	**3**
Burkina Faso	39	–	**39**
Cameroun	43	–	**43**
Canada	101	–	**101**
Chili	38	–	**38**
Chine	1	125	**126**
El Salvador	2	–	**2**
Espagne	30	–	**30**
France	79	–	**79**
Ghana	26	–	**26**
Jordanie	1	250	**251**
Mali	8	–	**8**
Maurice	2	–	**2**
Népal	8	19	**27**
Niger	7	–	**7**
Nigéria	10	–	**10**
Pakistan	–	24	**24**
Philippines	10	–	**10**
Portugal	5	–	**5**
Roumanie	4	–	**4**
Sénégal	51	–	**51**
Sierra Leone	5	–	**5**
Sri Lanka	3	–	**3**
Tchad	19	–	**19**
Togo	4	–	**4**
Turquie	8	–	**8**
Uruguay	9	–	**9**
Zambie	10	–	**10**
Total	**560**	**418**	**978**


MINUSTAH
Deployment as of November 2004
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Department boundary
National capital
Department capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
0 10 20 30 40 km
0 5 10 15 20 25 mi
CUBA
DOMINICAN REPUBLIC
HAITI
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
NORD - OUEST
NORD
NORD - EST
ARTIBONITE
CENTRE
OUEST
SUD - EST
GRANDE - ANSE
NIPPES
SUD
Golfe de la Gonâve
Canal de la Tortue
Canal de Saint-Marc
Canal de la Gonâve
Cap Raymond
Pointe Jean-Rabel
Pointe de la Grande-Pierre
Pointe Ouest
Cap Saint-Nicolas
Cap-à-Foux
Baie de Henne
Baie Grande Pointe de Henne
Baie de la Tortue
Baie de Grand-Pierre
Baie de Mancenille
Baie de Jacmel
Lac de Péligre
Étang Saumâtre
ÎLE DE LA TORTUE
ÎLE DE LA GONÂVE
ÎLES CAYEMITES
PRESQU'ÎLE DES BARADÈRES
ÎLE À VACHE
Port-de-Paix
St. Louis de Nord
Le Borgne
Anse-à-Foleur
Jean-Rabel
Môle St.-Nicolas
Bombardopolis
Bassin-Bleu
Gros-Morne
Anse-Rouge
Terre-Neuve
Port-Margot
Limbé
Pilate
Acul du Nord
Plaisance
Grande-Rivière du Nord
Marmelade
Ennery
Gonaïves
Saint Michel de l'Attalaye
Dessalines
Grande-Saline
Saint-Marc
Petite-Rivière-de-l'Artibonite
Plaine du Nord
Cap-Haïtien
Quartier Morin
Carénol
Fort-Liberté
Monte Criste
Phaëton
Limonade
Trou-du-Nord
Ferrier
Dajabón
Ouanaminthe
Sainte Suzanne
Perches
Dondon
Bahon
Saint-Raphaël
Ranquitte
Vallières
Mont-Organisé
Pignon
La Victoire
Cerca Cavajal
Cerca-la-Source
Hinche
Maïssade
Thomassique
Thomonde
La Chapelle
Mirebalais
Lac de Péligre
Belladère
Lascahobas
Baptiste
Savenette
Comillon
Sauf-d'Eau
Duvalierville
Arcahaie
Magasin
Pointe-à-Raquette
Thomazeau
Croix des Bouquets
PORT-AU-PRINCE
Ganthier
Fond Parisien
Carrefour
Pétion-Ville
Léogâne
Gressier
Kenscoff
Fonds-Verrettes
Jimani
Grand-Goâve
Petit-Goâve
Trouin
La Vallée de Jacmel
Jacmel
Cayes-Jacmel
Marigot
Belle-Anse
Thiotte
Grand-Gosier
Banane
Bainet
Côtes-de-fer
Petit Trou de Nippes
Anse-à-Veau
Petite Rivières de Nippes
Miragoâne
Baradères
Pestel
Corail
Roseaux
Jérémie
Trou Bonbon
Chambellan
Moron
Dame-Marie
Source Chaude
Anse d'Hainault
Les Irois
Abricots
La Cahouane
Les Anglais
Tiburon
Camp-Perrin
Chardonnières
Port-à-Piment
Côteaux
Roch-à-Bateau
Torbeck
Chantal
Cavaillon
Maniche
L'Asile
Aquin
St. Louis du Sud
Vieux Bourg d'Aquin
Les Cayes
St.-Jean
Port-du Sud
Saut
MOROCCO & SPAIN
CHILE
NEPAL
ARGENTINA (-)
ARGENTINA
MINUSTAH
HQ
BRAZIL
JORDAN
CHILE & ARGENTINA
ARGENTINA
GUATEMALA
MP
SRI LANKA
PERU
URUGUAY
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4224 Rev. 2 UNITED NATIONS
November 2004
Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section